

Règlement Intérieur De la Salle Polyvalente

Effectif au 1 er Janvier 2023



DOCUMENT A LIRE ATTENTIVEMENT

La salle polyvalente de Saint-Laurent a pour vocation de permettre aux habitants de la commune d'y organiser des événements familiaux ou amicaux et aux associations du village de réunir leurs adhérents et amis.

Située dans le cœur de Saint-Laurent, cette salle génère un certain nombre de nuisances qui perturbent la vie des habitants du quartier. Pour diminuer ces conséquences néfastes, le Conseil Municipal a décidé de louer la salle **exclusivement** aux seuls Saint-Laurentais.

Pourtant, cette volonté semble être contournée par certains habitants qui deviennent des **prête- noms** pour des personnes extérieures, ce qui apparaît **inadmissible**.

C'est pourquoi, dans un but **dissuasif**, nous avons augmenté le montant de la caution qui pourra être encaissé en cas de non-respect évident du règlement.

Ce n'est pas une mesure répressive mais elle a pour objet de favoriser le mieux vivre des voisins. Nous nous devons de préserver le bien-être de tous, tout en permettant à chacun de profiter de la salle polyvalente.

Nous vous demandons de devenir des citoyens responsables ; aussi, tout locataire de la salle devra être présent à tout moment de la soirée et sera entièrement responsable de tous les problèmes et dommages causés durant le temps de la location.

Nous sommes persuadés que vous prendrez conscience des enjeux et nous vous souhaitons la meilleure soirée possible.

octobre 2022

La Municipalité.



REGLEMENT DE LOCATION ET D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE SAINT-LAURENT

La salle polyvalente est réservée aux habitants de Saint-Laurent.

La salle polyvalente est mise à la disposition des associations, sociétés et particuliers, selon les conditions et modalités fixées aux articles suivants et annexes, sans que personne ne puisse se prévaloir d'un monopole d'utilisation, même pour une partie des locaux.

Conditions générales de location :

- a) Toute manifestation organisée au profit de l'école communale bénéficiera de la gratuité des locaux.
- b) Le Loueur ou l'association devra souscrire une assurance responsabilité occasionnelle occupant d'immeuble. Une attestation devra être fournie à la Mairie (Possibilité d'envoi direct par l'assureur par mail à mairie.st.laurent.accueil@wanadoo.fr). Ce document devra faire apparaître les renseignements suivants :
 - le lieu (salle polyvalente de Saint-Laurent)
 - le nom du locataire
 - la date (du vendredi au lundi matin).
 - la liste pour la vaisselle
- c) Aucune location ne sera accordée lors de la fête du village.



Il est interdit de fumer à l'intérieur de la salle.

- e) <u>Location par un prête-nom</u>: S'il est constaté qu'un habitant du village loue la salle polyvalente pour toute autre personne ou association extérieure à la commune, la caution ne sera pas restituée.
- f) Les Bals publics sont interdits.
- g) Il est formellement interdit à toute personne d'accéder à la cour et aux dépendances de l'école situées derrière la salle.
- h) La Mairie décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident.
- i) Le fait de louer la salle entraîne l'acceptation du présent règlement.
- j) Un membre du conseil municipal accompagne le locataire pour effectuer l'état des lieux avant et après location de la salle ; il est chargé de l'application des articles 3 et 4.
- k) Le locataire tiendra compte de ses consignes complémentaires utiles à la bonne compréhension du présent règlement.
- l) Une attestation d'acceptation des conditions de location sera à signer en Mairie lors de votre réservation.



Modalités de location:

Article 1 : Modalités de réservation

- A. La réservation sera reçue uniquement en Mairie.
- B. Ne seront prises en considération que les demandes écrites sur un formulaire prévu à cet effet et après lecture et approbation du présent règlement. La réservation devenant effective après acceptation de la Mairie.
- C. <u>Pièces à fournir 8 jours avant la location effective</u>:
 - 1. Assurance Complément Responsabilité Civile
 - 2. Photocopie de la carte d'identité
 - 3. Plan d'installation des tables (annexe 2)
 - 4. Liste de la vaisselle
- D. Le paiement s'effectue après réception d'un avis de paiement de la Trésorerie de Charleville-Mézières et Amendes
- E. Les clés seront prises à la salle polyvalente le Vendredi entre 15 heures et 17 heures et rendues le Lundi à 10 heures, pour les autres jours, au cas par cas.
- F. La salle doit être rendue dans le même état que lors de la réception des clés (matériel de ménage mis à disposition).
- G. En cas de constat du non-respect flagrant du règlement lors de la remise des clés, un forfait sera facturé conformément aux tarifs mentionnés en annexe.

Article 2 : Modalités liées au bâtiment

- A. Toute dégradation constatée donnera lieu à réparation. Les réparations seront exécutées sur ordre du Maire et aux frais du locataire.
- **B.** Aucune affiche ne sera tolérée sur les murs, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur, ni sur les portes et fenêtres. La décoration éventuelle de la salle peut être réalisée en utilisant uniquement les crochets disposés sur les murs.

Article 3 : Modalités liées au matériel



- A. La pose et la dépose des tables sont réalisées exclusivement par les employés municipaux conformément au schéma d'installation réalisé par le locataire.
- **B**. La vaisselle sera sortie suivant les besoins du locataire à la remise des clés et de l'état des lieux. L'utilisateur s'engage à rembourser toute pièce manquante ou détériorée au tarif indiqué.
- C. La prise en charge du matériel, des locaux et des abords (éclairage, etc. ...) fait l'objet d'un contrôle qualitatif et quantitatif contradictoire avant et après utilisation avec la responsable de la salle polyvalente.
- D. Chacun s'emploiera à respecter la qualité des installations, du matériel et prendra des précautions pour son déplacement.

Article 4 : Modalités liées au nettoyage

- A. La salle louée est remise au locataire en parfait état de propreté.
- B. Le locataire s'engage à respecter le tri sélectif des déchets : comme indiqué sur les containers. Le verre sera à déposer dans les bennes à verre de la Commune (rue des Mazy sur le parking de l'atelier communal face au cimetière, rue des Genêts sur le parking du stade de football).
- C. Le locataire effectuera le nettoyage de la salle y compris les toilettes, de la vaisselle et du matériel électroménager utilisé (four, gazinière, congélateur, réfrigérateur, lave-vaisselle, machine à café). Le matériel de nettoyage sera mis à disposition du locataire.
- ${\bf D}$. Suivant l'état des lieux (cuisine, salle, WC) la Commune se réserve le droit de refuser une prochaine location.

Article 5 : Modalités liées à la sécurité des biens et des personnes.

- A. Il appartiendra à chaque utilisateur de faire respecter les consignes du présent règlement.
- B. Toutes les règles relatives à la sécurité devront être respectées scrupuleusement, en particulier l'effectif admissible dans la salle fixé à 110 personnes maximum.
- C. Au cours de la location, un comportement correct est toujours exigé et toutes les précautions seront prises au niveau de l'organisation, pour éviter les actes de vandalisme et autres manifestations préjudiciables au renom des lieux (à l'intérieur et à l'extérieur).



AI	dennes			
D.	Il est interdit de troubler l'ordre public (pétards, klaxons, cris, musique, bruits de voiture intempestifs, etc)			
E.	Le locataire se chargera de ramasser les mégots dans l'espace fumeur.			
F.	La commune décline toute responsabilité en cas d'accident lié au non-respect des consignes de sécurité.			
Fait et délibéré par le Conseil Municipal de Saint-Laurent dans sa séance du 24 octobre 2022 (Délibération n° 2022-021).				
	Le Maire,			
	Laurent FORGET.			



ANNEXE 1

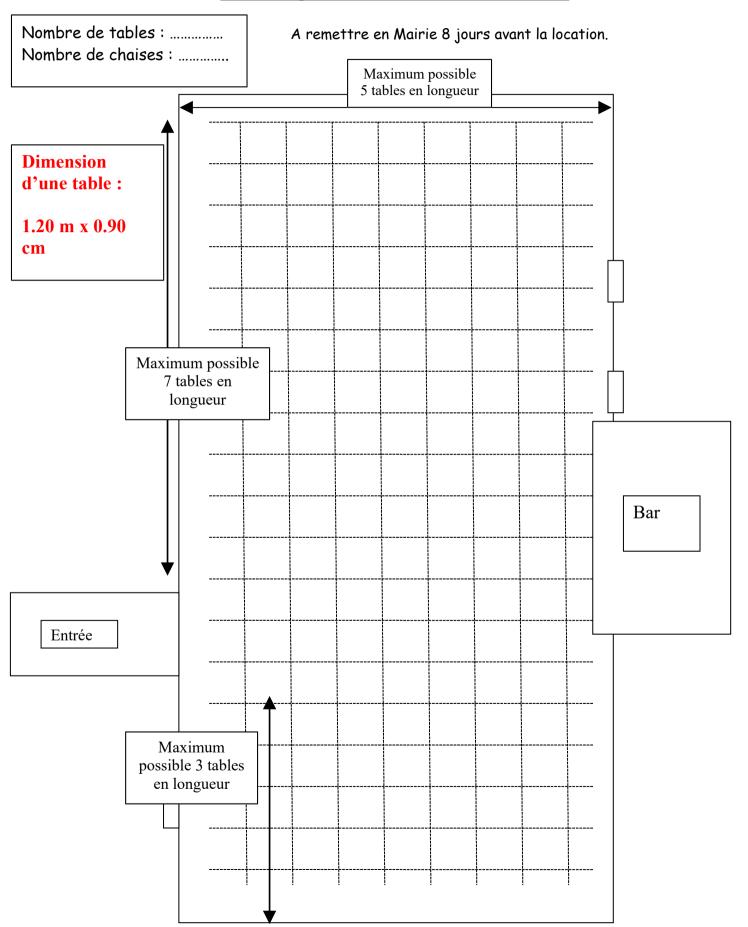
MONTANT DES LOCATIONS

A compter du 1er janvier 2023

Location au week-end	300,00€				
Association pour Assemblée Générale	Gratuit				
Café pour un enterrement <u>(réserver</u>	Gratuit				
auprès du secrétariat de la mairie).					
Chapiteau pour vin d'honneur + bancs et	20 .00 €				
tables <u>(à réserver un mois avant la date</u>					
de l'événement)					
Location de vaisselle	50,00€				
Forfait pour non-respect du	450,00€				
Règlement intérieur					
Forfait détérioration salle et matériel	Au cas				
	par cas				



ANNEXE 2: SCHEMA D'INSTALLATION TABLES





INVENTAIRE

Stock au 24/10/2022	Désignation	Tarif unitaire	PRIS	RENDUS	Montant à régler
239	Assiettes Arcopal plates	3 €			_
126	Assiettes Arcopal Dessert	2€			
60	Bol Arcopal restaurant	2,50 €			
1	Bouilloire électrique	35 €			
1	Casserole 14 cm	19 €			
1	Casserole 24 cm	22€			
120	Cintres	1 €			
4	Collecteurs à déchets	183 €			
12	Corbeilles alu à pain	8€			
1	Couteau boucher inox 33 cm	30 €			
1	Couteau boucher inox 37 cm	35 €			
1	Couteau idéal à pain 25 cm	5,50 €			
1	Couteau à fromage	3,50 €			
120	Couteaux ménagers	4,00 €			
3	Couteaux Office	4 €			
120	Cuillères à café	0,50 €			
120	Cuillères à soupe	1.00 €			
1	Ecumoire	3,50 €			
120	Flûtes Champagne Napoli	1.00 €			
120	Fourchettes	1.00 €			
1	Fusil mèche ronde	68,00€			
9	Légumiers inox 22 cm	10,00€			
1	Louche monobloc 10 cm	3,50 €			
1	Louche monobloc 12 cm	3,50 €			
1	Louche monobloc 16 cm	3,50 €			
1	Ouvre-boîte	1,50 €			
1	Panier à salade	15,00 €			
1	Passoire à anse	50,00€			
1	Percolateur 80 tasses	140,00 €			
1	Planche à découper	12,00€			
9	Plateaux 46 X 36 cm	17,00 €			
7	Plats ovales 46 cm	13,00 €			
11	Plats poisson 60 cm	15,00 €			
5	Pots à café 150 cl	28,00€			
100	Saladiers Fleurs 12.5 cm	2,50 €			
18	Saladiers Fleurs 27 cm	3,00 €			



20	Salières Poivrières	2,00€	
126	Tasses Arcopal	3,00 €	
3	Tire bouchons à levier	7,00 €	
60	Verres dégustation 15 cl	1,50 €	
120	Verres sorbet	1,00 €	
252	Verres à vin 18 cl	1,50 €	
3	Balais	3,50 €	
2	Pelles à poussière	2,50 €	
2	Seaux	4.00 €	
39	Tables	125.00 €	
110	Chaises	70.00 €	
	Ménage non-fait	60.00 €	

Signature du locataire (Obligatoire) : Le



DEMANDE DE LOCATION DE SALLE:

RESERVÉ EXCLUSIVEMENT AUX HABITANTS DE SAINT-LAURENT

Je soussigné	
Demeurant à SAINT-LAURENT - N°	- Rue
Téléphone fixe : / /	/ /
Téléphone mobile : / / / /	/ /
Sollicite la location de la salle poly	vvalente de Saint-Laurent
le (s)	indiquer la (ou les) date (s)
Pour (Préciser le motif de la locati	ion) :
Nombre de personnes :	
 déclare avoir pris connaissance du r avoir fait un état des lieux m'engage à le respecter en tous poir 	
	Saint-Laurent, le//
	Signature Précédée de la mention « lu et approuvé
Cadre réservé à la collectivité :	
Location conforme et acceptée.	
Fait en double exemplaire le	Par :